

N° analyse : 62720-19-2222 Type analyse : D2CL_C
Origine échantillon : BEAUCOURT Point surveillance : 118
Mairie
Installation : BEAUCOURT (UDI)
eau traitée au chlore (U.G.E.) CC SUD TERRITOIRE
prélevé sous accréditation par Mr Lamris (LAM) Laboratoire PMA
Date de prélèvement : 21/05/2019 à 08h35
Date de réception : 21/05/2019 à 11h30
Date de début des essais : 21/05/2019 à 13h00

ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE
UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC
8 RUE HEIM CS 90247
90005 BELFORT CEDEX

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les déclarations de conformité ne sont pas couvertes par l'accréditation.
Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

METAUX ET MICROPOLLUANTS MINERAUX		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Antimoine	A	<0.5		µg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Cadmium	A	<0.025		µg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Chrome	A	<1.0		µg/l	50		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Cuivre	A	0.82		mg/l	2	1	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Fer total	A	50		µg/l		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Nickel	A	2.2		µg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Plomb	A	1.7		µg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Nitrites	A	<0.01		mg/l NO2	0.5		NF EN 26777

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation) La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)
(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)
(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation.
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 (paramètres et matrices disponibles sur demande)

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique

CONCLUSIONS Eau conforme aux limites et satisfaisante au regard des références de qualité

Renseignements Complémentaires

Pour les paramètres sous-traités : voir résultat CARSO joint.

Isabelle CUVIER
Coordinatrice



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 31/05/2019

LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLO. DU PAYS DE MONTBELIARD
RUE DE LA CORNETTE LA CHARMOTTE
25420 VOUEAUCOURT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE19-78531	Analyse demandée par :	ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 90004 BELFORT
Identification échantillon :	LSE1905-48115-1		
Référence échantillon commanditaire:	62720-19		
Nature:	Eau de production		Code PSV : 0000000118
Point de Surveillance :	BEAUCOURT		
Localisation exacte :	MAIRIE		
Dept et commune :	90 BEAUCOURT		
UGE :	0059 - COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse : D2CL2	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	COMMUNAUTE COMMUNE SUD TERRITOIRE 5 rue de l'Arc 90600 GRANDVILLARS		
Prélèvement :	Prélevé le 21/05/2019 à 08h35 Réceptionné le 22/05/2019 Prélevé par le client Brahim LAMRIS		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 22/05/2019

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques							
<i>Paramètres de la désinfection</i>							
Chlorites	90D2CL_2*	< 0.010	mg/l ClO ₂ -	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-4	0.2	#
COV : composés organiques volatils							
<i>Solvants organohalogénés</i>							
Bromoforme	90D2CL_2*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chloroforme	90D2CL_2*	8.3	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorure de vinyle	90D2CL_2*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.5	#
Dibromochlorométhane	90D2CL_2*	0.42	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Dichlorobromométhane	2.3	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des trihalométhanes	11.02	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100	
Epichlorhydrine	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1	#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques						
HAP						
Benzo (b) fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083		#
Benzo (k) fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083		#
Benzo (a) pyrène	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	0.010	#
Benzo (ghi) pérylène	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083		#
Somme des 4 HAP quantifiés	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	0.100	
Composés divers						
Divers						
Acrylamide	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#

90D2CL_2* ANALYSE (D2CL_2) EAU DE DISTRIBUTION (ARS90-2018)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

